

Lundi 7 Mars 2016:

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Sainte-Lucie-de-Beauregard. Tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le lundi septième jour du mois de mars 2016, à laquelle sont présents :

Mrs	Louis Lachance	Maire
	Bruno Couette	Conseiller au Siègne no1
	Alain Couette	Conseiller au Siègne no 3
	Germain Couette	Conseiller au Siègne no4
Mme	Liette Dodier	Conseillère au Siègne no2
	Christine Paré	Conseillère au Siègne no5
Absent :	Mr. Marcel Lachance	Conseiller au Siègne no6 (chez lui, si l'on a affaire à lui, l'appeler)

### **1. Ouverture de la séance:**

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de monsieur Louis Lachance, maire. Madame Bianca Deschênes fait fonction de secrétaire-trésorière.

### **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 Mars 2016:**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire, il est proposé par M. Alain Couette et résolu à l'unanimité par le reste des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en laissant le point des affaires nouvelles ouvert. Prenez note que la Dg a corrigé la date au haut de l'ordre du jour pour le 7 Mars 2016.

2016-03-07/28

## **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour du 7 Mars 2016;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 1 Février 2016 à 19h30 et s'il y a des retours (scie radiale usagée/ chats errants/ pancarte (est-ce O.K.)/ Soumission pr thermos des fenêtres (juste pour voir...)/ retour de la Régie du logement/ Rg 6 Ouest (Yoland Bédard)/ etc.)
4. Plan de communication (achat d'heures?)/ Choix du logo et couleur...Que fait-on avec la soirée de la ruralité versus notre présentation à la population...
5. Déneigement (plaintes...lettre à envoyer (téléphone fait)/ cours d'école (soumission))
- 6.-Compte-rendu des comités intra- municipaux (environ 10 minutes max. chacun) :  
Germain Couette : Incendie (problématique d'encodage : tour Ste-Apolline)/ Bunkers à acheter...??/Nouvelle entente avec la croix rouge à resigner pour 3 ans (10\$ d'augmentation annuel pour les années 2017 à 2019 passant de 150\$ à 160\$/an),...;  
Christine Paré : Maintien de l'école/ Terrain de jeux (1 CV de reçu)= entrevue en mars (info anglais)...
- Marcel Lachance : Affidavits écrits, reste à signer formellement en lien avec la rencontre du vendredi 12 fév. à 10h30 à la MRC (Dossier Gyno Boivin)/ Dossier prêt pour les égouts;
- Alain Couette : Épandage de chlorure de calcium / Retour en lien avec les offres reçus de l'ancien camion municipal...;
- Liette Dodier : Salle communautaire (ménage/ ajout d'un porte manteau/ changement d'une prise de courant...)/ dîner scolaire/ Repas des Bénévoles (suivi en lien avec les gens qui ne se stationnent pas bien...)/ logement à Mme Marie-Paule
- Bruno Couette : Suivi du loisir inter-municipal et/ou de la semaine de relâche/ Ressource de la MRC pour le logiciel Parc-O-Mètre;
- Louis Lachance : Retour de la rencontre des maires...
7. Périodes de question de l'auditoire (Maximum 10 minutes);
8. Demande du conseil de la Fabrique de Ste-Lucie;
9. Finances et comptes à payer (diverses demandes en correspondance... /etc.) ;
10. Correspondances (de C1 à C32 et...);
11. Nouveau projet d'hébergements touristiques (micro-chalet);
12. L'accueil et l'intégration des nouveaux résidents;
13. Pont couvert versus la piste de motoneige (céder le passage à l'auto en 1<sup>er</sup>, etc.);
14. Vente pour non-paiement de taxes – 9 juin 2016;
15. Dates à retenir (Les Internationaux de traîneaux à chien du Canada 11<sup>ème</sup>

édition=12&13 Mars à St-Just);

16. Affaires Nouvelles:

16A- Changement de date de la prochaine rencontre du conseil;

17. Levée de l'assemblée

**3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 1 Février 2016 à 19h30 et s'il y a des retours (scie radiale usagée/ chats errants/ pancartes (Est-ce o.k.)/ Soumission pour thermos des fenêtres (juste pour voir...)/ retour de la Régie du logement/ Rang 6 Ouest (M. Yoland Bédard)/etc. )**

2016-03-07/29

-Il est proposé par Mme Christine Paré et résolu à l'unanimité par les autres conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 1 Février 2016 tel que présenté :

-Scie Radiale usagée : Les membres du conseil ont accepté, tel que spécifié en séance précédente (en décembre dernier j'crois), que M. Gilles Lachance, employé municipal, aille avec Enrico chercher une scie radiale usagée en bon état à 450\$ au lieu de 1400\$ neuve. Puisque c'était un particulier, M. Enrico Lachance a payé et la municipalité lui a repaie avec votre accord...

-Chats errants : Les membres du conseil sont satisfaits du texte écrit concernant les chats errants dans le journal communautaire. Cependant, ce texte n'a pas été distribué à toutes les portes. Un autre texte plus court sera envoyé en mars pour ainsi faire un suivi...

-Pancarte (est-ce O.K.): Il est proposé par Mme Liette Dodier et résolu à l'unanimité par le reste des conseillers présents d'y aller comme le style de la pancarte du bloc sanitaire et du bureau municipal pour identifier les endroits de l'école (bibliothèque/ service de garde/ salle de conditionnement physique/ salle du conseil/... en identifiant les emplacements et les distances à la commission scolaire... par la suite, lorsqu'on aura un prix, on décidera ce que l'on fait avec les noms de rues et les adresses civiques...

2016-03-07/30

-D'ailleurs, il est mentionné d'envoyer une demande à la commission scolaire concernant la possibilité d'installer de nouveaux thermos aux fenêtres d'en avant puisque lorsqu'il fait soleil, c'est extrêmement chaud dans le bureau municipal, la salle du conseil, la salle communautaire et le gym... La Dg a profité de la visite des installateurs du miroir dans la salle de conditionnement physique pour demander une soumission pour les thermos. En attendant, il est convenu de demander à l'employé municipal de faire un « plexi glass » plus adapter à la fenêtre du bureau municipal, pour l'air climatisé.

-Retour de la Régie du logement : La Régie a accusée réception de la demande faite par la municipalité. Il est mentionné de continuer d'aller porter des états de compte à la locataire à chaque mois et de signifier l'intention de la demande en lui remettant une copie avec la responsable en bâtiment, Mme Liette Dodier. Bien entendu, on n'a pas signifié l'avis de renouvellement de bail suite à ses retards... Seul Mme Jean a remis son renouvellement de loyer pour le moment.

-Rang 6 Ouest (Yoland Bédard) : En lien avec la demande de Mme Noémie Régnier concernant le Rang 6 Ouest, M. Yoland Bédard est venu pour constater qu'il y a un manque d'enseillement pour que le pavé sèche plus vite, on devrait pouvoir couper quelques arbres (à aller à 30% et ce, même sur les terres publiques, puisqu'il en fera la DEMANDE)...et bien entendu, un manque de gravelle qui sera résolu d'ici l'automne prochain. L'employé municipal était avec M. Bédard ainsi que M. Claude Sauvageau. M. Couette, responsable de la voirie, ne pouvait être présent.

**4. Plan de communication (achat d'heures?)/ Choix du logo et couleur...Que fait-on avec la soirée de la ruralité versus notre présentation à la population...;**

Considérant que les conseillers avaient rencontrés Mme Isabelle Normand de « Communication Régional Montmagny » lors d'un caucus à la fin de novembre 2015 pour regarder un éventuel plan de communication en répondant à quelques questions; Considérant que le plan de communication n'est pas tout à fait terminer mais que la Dg fait un topo des réalisations éventuelles à faire selon les demandes exprimées par les membres du conseil;

Considérant que des heures seront à acheter pour combler le plan de communication mais qu'avant de faire une phase deux au Pacte rural ou d'en acheter, qu'on attend un retour de Mme Nancy Labrecque concernant des heures de quelques municipalités pour savoir s'ils les utilisent ou si l'on peut les prendre;

Considérant que pour le moment, il faut choisir le logo pour la rencontre de la ruralité qui se fera à Berthier-sur Mer mercredi le 30 mars prochain;

Considérant que M. le maire sera présent ainsi que la DG à cette rencontre mais que les autres membres du conseil ne peuvent pas, excepter Mme Dodier qui reviendra à la DG d'ici peu pour savoir si elle peut venir après un rendez-vous personnel;

Considérant que quatre logos sont présentés aux membres du conseil incluant deux couleurs;

Considérant que la majorité des membres sont pour le logo avec la branche couchée avec la couleur rouge, orangé;

Considérant que deux membres du conseil sont pour le logo avec la branche debout ou le « T » et la couleur verte (M. Marcel Lachance l'a identifié sur sa feuille récapitulative);

Considérant que les membres demandent à ce que la montagne derrière le nom de la municipalité soit entourée de la couleur du logo pour refaire sortir le tout;

2016-03-07/31

Il est proposé par Mme Christine Paré et résolu à l'unanimité par les autres membres présents d'aviser CRM (Communication Régional Montmagny) de ces choix;

Que la Dg vous revient avec le logo final par courriel.

### **5. Déneigement (plaintes...lettre à envoyer (téléphone fait)/ cours d'école (soumission));**

-La Dg mentionne qu'elle a reçu plusieurs plaintes le 25 février 2016;

Avant de réussir à expliquer la situation correctement, un membre du conseil mentionne que c'était difficile sur les routes un peu partout ce matin là et un monsieur dans l'assistance n'arrête pas d'intervenir à l'assemblée : lorsqu'il ne peut qu'intervenir que dans le point 7 à la période de question;

Considérant ces interventions, monsieur le maire demande à la personne de l'assistance de sortir de l'assemblée après avoir demandé à quelques reprises d'arrêter ce manque de respect envers un conseiller;

Ce dernier sort, il est 20h00;

Suite à la sortie de la personne les membres du conseil décident de continuer l'assemblée, il est 20h05;

Alors, la Dg reprend :

Considérant que le 24 à aller au 25 février, la température a réchauffé passant de la neige à la pluie;

Considérant que la DG a eu plusieurs plaintes suite à l'accumulation de neige non ramassée par le contracteur des chemins et que quelques usagés de la route ont eu de la difficulté à se rendre chez eux et que le contracteur en recyclage n'a pu se rendre dans les rangs 6 Est et Ouest à cause des chemins trop glissants;

Considérant que suite à ces appels, la Dg a téléphoné M. Bilodeau pour qu'il fasse une tournée plus tôt dans l'avenir et qu'il passe pour régulariser la situation;

Ce dernier mentionne qu'il avait laissé une accumulation pour éviter que ça vienne sur la belle glace...

Considérant ces inconvénients;

Il est proposé par M. Germain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres du conseil présents d'envoyer un écrit de ces manquements en se référant au maximum de quantité de neige qu'il doit rester sur le chemin et en mentionnant qu'une tournée des chemins doit être faite tôt le matin;

2016-03-07/32

-La Dg mentionne que c'est M. Claude Couture qui fait le déneigement de la borne fontaine sèche devant chez lui (route des Chutes) et que c'est M. Fernand Rouillard qui fait celle dans le rang 6 Est;

### **6.Compte-rendu des comités intra- municipaux (10 minutes max. chacun);** **6.Germain Couette (8h28pm) :**

**Incendie : problématique d'encodage:** Depuis quelques temps, cauca a de la difficulté avec l'encodage et ils ont trouvé une problématique avec la tour de Ste-Apolline. Mme Paré mentionne que le trouble est réglé temporairement.

**-Bunkers à acheter :** Il reste un manteau à acheter à un pompier ainsi qu'un habit au complet à un autre pour être légalement parlant correcte selon les normes. Une soumission a été remise à M. Couette qui en fait part. Il est proposé par M. Bruno Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présents d'acheter les équipements manquants.

2016-03-07/33

**-Résolution à prendre pour la nouvelle entente avec la Croix-Rouge sur 3 ans passant de 150\$ à 160\$ annuellement pour les années 2017 à 2019 :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-de Beaugard est tout à fait d'accord comme à chaque trois ans pour renouveler ce service important;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présents de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour les 3 (trois) prochaines années ;

Que le Maire, Monsieur Louis Lachance et la Directrice générale également Secrétaire-trésorière, Bianca Deschênes, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard, l'entente avec la Croix-Rouge.

**6.Christine Paré (8h40pm) :**

-Maintenance de l'école : Mme Paré mentionne avoir fait une petite rencontre du maintien de l'école pour clarifier des choses pour ainsi bien choisir l'endroit d'une inscription d'élève;

-Terrain de jeux : La municipalité n'a reçu qu'un « CV » au date. Les entrevues St-Fabien/Ste-Lucie seront probablement en mars, ainsi qu'une rencontre (18 mars à la MRC) concernant l'anglais dans les terrains de jeux se fera... on vous tient au courant.

**6.Marcel Lachance (8h35pm) :**\*M. Marcel Lachance a fait un résumé sur une feuille de ses points, il est absent mais il mentionne être rejoignable par téléphone chez lui au besoin.

**-Suite à une rencontre à la MRC le vendredi 12 fév.(Dossier de la Compagnie à Gyno Boivin)** Il fut décidé que chacun des intervenants dans le dossier « du rapport des prises de mesures, de photographies des eaux hautes de la Rivière-Noire-Nord-Ouest dans la partie sud-est de la grande route (rue Principale) en vue de l'établissement de la côte des eaux hautes » préparerait un affidavit quant à son implication dans le(s) dossier(s) et qu'il serait envoyé au contentieux avant signature finale. Comme vous voyez le cartable, c'est ce que M. Marcel Lachance a fait. Comme vous le savez, puisque celle avec qui Marcel travaillait dans ce(s) dossier(s) est décédée avant qu'ils n'aient eu le temps de tout finaliser, M. Marcel a réussi à regrouper et expliquer les documents comprenant ses notes, photos, cartes...ce qui fait partie intégrante de l'affidavit qu'il y a dans le cartable.

**-Eaux usés :** Le maire, Marcel, Gilles et la Dg ont revu le rapport préparé le 3 mars dernier. Les irrégularités ont été notées et sont censées être corrigées. Alors, le tout part au MAMOT à nouveau...

**-Eau potable :** Puisque ce dossier fait partie des dossiers de M. Marcel, la DG vous mentionne que sur environ 100 adresses, si on exclut le Marché Ste-Lucie, l'Église, les logements municipaux, le chalet des loisirs, le bureau d'accueil touristique, la caserne, le garage municipal, la caisse, l'école, quelques chalets (Roger Asselin, Christine Asselin, Marlène Couette, Yval Rouillard, Suzy Doyon)... 75 % des répondants sont pour le projet d'aqueduc mais la majorité mentionnent que c'est dépendamment du coût. Les gens sont plutôt satisfaits de leur puits sauf le secteur centre du village mais ne veulent pas nuire à l'avancement de la municipalité. Tout le monde priorise le projet d'eaux usés à celui de l'aqueduc. Alors, on envoie le tout à M. Brochu au MAMOT...

**6.Alain Couette (8h40pm) :** **-Épandage de chlorure de calcium :** Considérant que la municipalité a reçu l'offre de Transport Adrien Roy & filles Inc. concernant l'épandage de Chlorure de calcium liquide;

Considérant que le prix passe de 0.329\$/litre à 0.349\$/litre en 2016 et que si la municipalité décide de mettre la même quantité, il y aurait environ 640\$ de différence entre cette année et l'an dernier;

Considérant que la municipalité est satisfaite de ce produit;

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présents de regarder pour prendre la même quantité que l'an dernier soit environ 32 000 litres après le premier gros nivelage, soit à la mi-juin.

-Retour en lien avec les offres reçues de l'ancien camion municipal (Sierra 1994) : La municipalité a reçu qu'une enveloppe qui s'ouvre à l'instant : C'est M. Alexandre Lachance qui habite le 167 Principale à Ste-Lucie qui offre 350\$ pour le GMC Sierra 1994.

**Considérant que** la Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard avait décidé de remiser le GMC Modèle Sierra 1994 parce qu'elle avait acheté le 4x4 Ford SP 2500 V10 de M. Marcel Lachance;

**Considérant que** la municipalité a fait une publicité dans le journal communautaire de février et de mars 2016 pour mentionner que la vente se faisait et que le plus offrant l'aurait et serait dévoilé à la rencontre d'aujourd'hui (7 mars 2016);

**Considérant que** la municipalité a eu deux appels mais seulement qu'une enveloppe que nous ouvrons à l'instant;

**Considérant qu'il** n'y a qu'un soumissionnaire qui est M. Alexandre Lachance qui habite au 167, rue Principale qui a fait une offre de 350\$;

**Considérant que** le Sierra 1994 est vendu tel que vu, sans aucune garantie et ayant présentement 223 695 km au compteur;

**Il est proposé par M. Germain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présents :**

**Que** la municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard vende le camion GMC Sierra 1994 à M. Alexandre Lachance;

**Que** la municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard mandate comme représentante « Bianca Deschênes, DG et Secrétaire-Trésorière » pour déposer et signer tous les documents s'afférents à cette demande de transfert de propriété pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard;

**Que** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit aussi mandater sur la procuration (Mandat d'Entreprise) si jamais la DG ne veut pas se rendre au bureau de la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec) pour ainsi transférer ledit véhicule (GMC Sierra 1994);

**Que** le transfert d'immatriculation puisse se faire au nom de M. Alexandre Lachance dès que possible.

**6. Liette Dodier (8h44pm) : -Salle communautaire (ménage) :** Comme mentionné antérieurement, Mme Liette fait des « check up » régulièrement après L'Âge D'Or, la messe, les cartes du vendredi...car c'est là que le plancher n'est pas toujours lavé dans la salle... Alors, après discussion, il est proposé par Mme Christine Paré et résolu à l'unanimité par les autres membres présents qu'à la demande de Mme Liette Dodier, si Mme Gervaise Lajoie (femme de ménage engagée) est d'accord, qu'on lui ferait faire un ménage, surtout avant les locations de particulier et des Bénévoles.

Mme Dodier mentionne que l'employé municipal a changé une prise de courant dans le local qui était toute défectueuse : sèche (celle pour le congélateur), qu'il a ajouté un support à manteaux à la demande des Bénévoles et après avoir demandé à la direction d'école.

**-Dîner Scolaire :** Mme Liette, le maire et la Dg apportent que la municipalité a reçu des plaintes suite à des visites de parents, comme de quoi que Mme Gervaise Lajoie ne parle pas bien aux enfants de l'heure du midi. Par le passé, plusieurs rencontres ont été faites avec Mme Gervaise avec la Dg, Noémie et même Christine... mais ça revient. Les membres du conseil mentionnent à la DG d'aviser spécifiquement Mme Gervaise pour lui donner une chance de changer d'attitude et mentionner que le poste sera réaffiché, puisque dans le contrat s'est bien spécifié de s'amuser avec les enfants.

**-Repas des Bénévoles et la sortie des élèves (autobus) :** Mme Liette Dodier fut présente lors de la sortie des classes quand il y a eu le dîner des Bénévoles mais même s'il y a des cônes de placer pour laisser une place pour les autobus et éviter que les gens qui ont accès au dîner se stationnent trop près des portes et laissent ainsi un couloir aux autobus, quelques-uns se stationnent encore près des portes. Le couloir d'entrée des autobus est respecté puisqu'il y a des cônes mais pas celui de la sortie... En fait, il manque de cône... Les membres du conseil mentionnent de demander à l'employé municipal d'apporter les barricades et de les installer...

**-Logement à Mme Marie-Paule :** Considérant que Mme Marie-Paule ne trouve pas qu'il y est grand changement suite à la 1<sup>ère</sup> étape d'isolation de son loyer au 135A rue Principale;

Considérant que la municipalité est consciente des problématiques;

Il est proposé par M. Germain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présents que l'on va faire ouvrir le plancher à l'automne prochain.

### **6. Bruno Couette (9h03pm) :**

**-Patinoire extérieure:** La patinoire est maganée, ils l'ont arrosée samedi encore. Si la température ne change pas, la patinoire sera fermée d'ici la fin de la semaine. Les membres du conseil sont satisfaits qu'elle ait été ouverte pour la semaine de relâche. D'ailleurs, de faire un feu sur le terrain du chalet des loisirs fut une bonne idée en remplacement de la randonnée de raquette puisqu'il y a eu 3 games de hockey, donc... beaucoup de personnes... Bonne idée!!

-Des personnes ont mentionné que la surveillance par Mélanie fut appréciée puisqu'elle offrait du café, des chocolats chauds et des bouillons de poulet ainsi que des gatorades, du chocolat et des chips... D'ailleurs, l'idée de tenir une maison des jeunes est venue sur le tapis...

2016-03-07/36

2016-03-07/37

-**Suivi du loisir inter-municipal et/ou de la semaine de relâche** : Ça l'a très bien été à l'aréna à la semaine de relâche...ainsi que lors du bingo. Cependant, pour le reste...??

-**Ressource de la MRC pour le logiciel Parc-O-Mètre** : La MRC a le droit d'avoir des droits d'utilisation du logiciel Parc-O-Mètre géré par LURL (Unité Régionale de Loisir et de Sport de Chaudière-Appalaches). Une ressource a été identifiée (Mme Marie-Josée Fortin) qui s'y connaît dans l'inspection des aires de jeux et qui pourra utiliser l'outil Parc-O-Mètre pour faire l'inspection des infrastructures de loisirs de chaque municipalité.

**6.Louis Lachance (9h06pm) : -Retour de la rencontre des maires** : -Comme vous avez vu passer, il y a une autre offre de subvention Réno-Village (Réno-Région) qui est sorti mais qui est pratiquement tout dépenser...

-La MRC a fait comme les municipalités, elle a envoyé une résolution pour résoudre les problèmes de la téléphonie cellulaire dans le coin.

-Habitation Panet a un projet de 20 logements.

-La MRC regarde à ce qu'on soit identifiée comme MRC sur la 20.

-M. le maire ainsi que celui de St-Just ont assisté au conseil d'établissement de l'école à Ste-Lucie pour essayer de faire avancer le dossier de l'anglais intensif en 6<sup>ème</sup> année mais pour les petites écoles ayant 3 années ensemble c'est plus difficile puisqu'habituellement s'est donné en 6<sup>ème</sup> année...

### **7. Période de questions de l'auditoire (max. 10 min. chacun);**

Il est 21h10 et il n'y a plus qu'une personne dans la salle et il demande d'intervenir plus au point 11. Les membres du conseil acceptent.

### **8. Demande du conseil de la Fabrique de Ste-Lucie;**

Mme Marie-Paule Asselin, secrétaire du conseil de la Fabrique demande à la municipalité de défrayer les locations ainsi que le ménage de la grande salle (gymnase) puisqu'ils n'ont plus que deux activités annuelles de financement. Il est proposé par Mme Liette Dodier et résolu à l'unanimité par les autres membres présents d'accepter de payer deux locations annuelles ainsi que le ménage du gymnase mais il faudrait que la Fabrique passe le contrat directement avec la commission scolaire et que la Fabrique paye directement à eux (ménage=75\$ versus école=75\$)... Par la suite, la Fabrique fait une copie du contrat ou une preuve du genre et la municipalité repaie par la suite quand la Fabrique en fait mention à la municipalité. Cependant, si la Fabrique décide de prendre le ménage du côté du local municipal, c'est 50\$... comme avec chaque organisme de la place qui veulent le local gratuitement mais qu'ils veulent un ménage par la suite...

2016-03-07/38

### **9. Finances et comptes à payer :(Diverses demandes en correspondance.../etc.)**

-Il est proposé par Mme Christine Paré et résolu à l'unanimité par le reste des conseillers QUE les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés avec les ajouts de factures reçues qui vient d'être énumérées et détaillées à la réunion du conseil d'aujourd'hui, ainsi que la modification du montant d'un fournisseur. Le compte de caisse de la municipalité est de 30 829.85\$ en date du 26 février 2016.

2016-03-07/39

#### **Liste des dépenses de Mars 2016**

C1606500 SOGETEL INC. 420.20  
C1606501 MARCEL BILODEAU 12 152.21  
C1606502 TONY BOURQUE 571.43  
C1606503 HYDRO-QUÉBEC 937.63  
C1606504 BOISÉS DU QUÉBEC S.E.N.C. 89.56  
C1606505 FESTIVAL SPORTIF STE-LUCIE-DE-B. (CENTEN 500.00  
C1606506 RESTO LES GOURMANDS DE PANET 53.00  
C1606507 MARJOLAINE ROSEBERRY 32.00  
C1606508 BIANCA DESCHÊNES 136.13  
C1606509 POSTES CANADA 208.42  
C1606510 TÉLUS QUÉBEC 10.38  
C1606511 QUINCAILLERIE LABRECQUE S.E.N.C. 24.13  
C1606512 AGROENVIROLAB 63.24  
C1606513 RÉGIE L'ISLET MONTMAGNY 257.84  
C1606514 9169-3598 QUÉBEC INC. 2 112.47  
C1606515 PAUL & ISA SUR MESURE 6 639.81  
C1606516 MARCHÉ STE-LUCIE 816.21  
C1606517 FABRIQUE SAINTE-LUCIE 150.00  
C1606531 TONY BOURQUE 571.43  
C1606542 SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC 2 386.98  
C1606543 HYDRO-QUÉBEC 3 262.37  
C1606544 PROPANE GRG INC. 146.47  
C1606545 RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA 246.00

C1606546 9127-6162 QUÉBEC INC. SMMC 1 724.63  
C1606547 MATÉRIAUX BLANCHET INC. 103.11  
C1606548 GARAGE MINVILLE INC. 846.37  
C1606549 SYLVAIN BOLDUC 100.00  
C1606550 MUNICIPALITÉ ST-FABIEN DE PANET 169.39  
C1606551 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 82.10  
C1606552 TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS 4 072.99  
C1606553 P/A G.G.M (LAC-ETCHEMIN) 6425 05855,NAPA 18.27  
C1606554 BUREAUTIQUE CÔTE SUD 120.84  
C1606555 LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC. 94.34  
C1606556 JACQUES CARON 189.13  
C1606557 NOVICOM 2000 INC. 437.37  
C1606558 RÉGIE GESTION MAT. RÉSIDUELLES MAURICIE 659.75  
C1606559 GROUPE DYNACO MGNV 63.21  
C1606560 PLOMBERIE MARTIN PELLETIER INC. 774.84  
C1606561 PAQUET ET FILS LTÉE 582.54  
C1606562 GARAGE LÉANDRE LACROIX 5.69  
C1606563 CROIX ROUGE -DIVISION DU QUÉBEC 150.00  
C1606564 LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER INC. 50.25  
C1606565 PASSION FM 100,5 40.00  
C1606566 FRANCE SAUVAGEAU 104.57  
C1606578 TONY BOURQUE 571.42  
C1606579 GERVAISE LAJOIE 397.80

**SOUS- TOTAL 43 146.52\$**

Salaire de mars 2016 = 8648.94\$

**TOTAL : 51 795.46\$**

#### **10. Correspondances (C1 à C32 et...):**

-La majorité des correspondances sont maintenant envoyées par courriel et quelques autres copiées dans l'enveloppe des conseillers soient de C1 à C32. S'ils veulent revenir sur des points, c'est à eux de le faire... Sinon, la Dg revient simplement sur les choses non envoyées.

- Une lettre de remerciement a été lu de la part de Noémie et Jérôme du "Bistreau d'Érable" concernant le prêt de quelques tables.

-La municipalité a reçu une invitation au dévoilement des résultats de la consultation "Rêve ta Région Idéale" qui se déroulera le 17 mars prochain à 19h à la salle d'exposition de la bibliothèque municipale de Montmagny. Personne ne pense être disponible (temps des sucres).

-Une lettre a été écrite à Mme Mélanie Nadeau pour qu'elle puisse recevoir une bourse "Pleins feux sur la participation citoyenne des jeunes de 12-35 ans"...le dévoilement aura lieu le 24 mars prochain à Lévis.

Considérant que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale pour le partage de ressources communes pour l'application de la réglementation en urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement;

Considérant que dans le cas où plusieurs municipalités, au moyen d'une entente, se partagent les services d'un fonctionnaire que la loi oblige chaque municipalité à avoir ou nommer, chaque partie à l'entente est réputée respecter cette obligation (art. 569 C.M. ou 468 L.C.V.);  
Considérant que ces règlements sont susceptibles d'être appliqués par l'inspecteur intermunicipal dans les municipalités parties à l'entente:

- Règlement sur les dispositions déclaratoires, transitoires, interprétatives et finales;
- Règlement sur les dispositions administratives;
- Règlement sur les conditions particulières à respecter pour l'émission de permis et certificat;
- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlements de contrôle intérimaire adoptés par la MRC de Montmagny;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les nuisances;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981,c. Q-2,r.22) et autres règlements connexes en matière d'urbanisme et d'environnement.;
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (RPEP);

Considérant que les municipalités s'engagent à prendre les assurances requises aux fins de la présente entente de façon à couvrir tous les actes ou omissions des inspecteurs, coordonnateurs ou tout autre employé de la MRC dans le cadre de la présente entente, et à cette fin, elles devront en aviser, sans délai, leur assureur et assumer toute prime ou accroissement de prime pouvant en résulter. Les municipalités à l'entente s'engagent à désigner comme assurée additionnelle la MRC sur sa police d'assurance aux fins de la présente entente;

Considérant que chaque municipalité s'engage à payer le montant total qui lui aura été facturé, en fonction de l'utilisation des ressources mises à sa disposition. Pour l'année 2016, le tarif horaire est de 42 \$. Ce tarif peut être modifié par résolution du Conseil de la MRC de Montmagny au mois de novembre.

2016-03-07/41

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Liette Dodier et résolu à l'unanimité par les autres membres présents que les parties aux présentes conviennent ce qui est mentionné dans l'entente, que le conseil dispensera de lecture étant donné que chaque membre en a pris part, et que copie de cette entente signée sera remis à chacune des municipalités à l'entente; Que le maire, M. Louis Lachance ainsi que la Directrice Générale, Bianca Deschênes signeront pour et au nom de la municipalité l'entente.

ci-joint l'entente non signé :

---

**-ENTENTE AVEC LA MRC POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

---

***ARTICLE 1 : OBJET***

La présente entente a pour objet le partage en commun de ressources humaines pour la fourniture des services d'inspection municipale aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme et de la protection de l'environnement en vigueur dans chaque municipalité partie à l'entente. À titre indicatif quelques-uns de ces règlements sont énumérés au tableau ci-dessous.

Il revient à chaque municipalité, partie à la présente entente, de décider si la personne ressource engagée dans le cadre de la présente entente est la personne désignée pour l'émission des permis et certificats.

Les modalités décrites en annexe "B" font partie intégrante de cette entente comme si elles étaient ici au long reproduites.

**RÈGLEMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE APPLIQUÉS DANS LES MUNICIPALITÉS PARTIES À L'ENTENTE**

Les règlements qui sont susceptibles d'être appliqués par l'inspecteur intermunicipal dans les municipalités parties à l'entente sont:

- Règlement sur les dispositions déclaratoires, transitoires, interprétatives et finales;
- Règlement sur les dispositions administratives;
- Règlement sur les conditions particulières à respecter pour l'émission de permis et certificat;
- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlements de contrôle intérimaire adoptés par la MRC de Montmagny;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les nuisances;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981,c. Q-2,r.22) et autres règlements connexes en matière d'urbanisme et d'environnement.;
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (RPEP).
- 

***ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ RESPONSABLE***

La MRC de Montmagny assume la réalisation de l'objet de l'entente et prend les moyens nécessaires à cette fin.

Pour ce faire, elle devra:

1-Voir à l'engagement et à la gestion du personnel, de même qu'à la fourniture du matériel nécessaire à la réalisation de la présente entente;

2-Voir à la perception des crédits nécessaires à la réalisation de la présente entente auprès des municipalités parties à l'entente.

***ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS***

1-Les municipalités s'engagent à collaborer à la réalisation de l'objet de l'entente. Notamment en mettant à la disposition du personnel affecté à l'inspection un espace de bureau adéquat et une assistance concernant la réception des demandes de permis et certificats.

2-Chaque municipalité est responsable d'engager les poursuites qu'elle juge utiles et répond des actions qui peuvent lui être intentées concernant l'application des règlements mentionnés à l'article 1. À cette fin, elle désigne par résolution les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction commise à la réglementation d'urbanisme et d'environnement sur son territoire.

***ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ, INDEMNISATION ET RÉPARATION***

En cas de dommages survenant au cours des opérations reliées à l'application de la présente entente, les dispositions suivantes s'appliquent :



- a) Sous réserve de tous ses droits et recours à l'égard des tiers, les municipalités parties à l'entente ne pourront réclamer des dommages et intérêts, par subrogation ou autrement à la MRC, à l'un de ses inspecteurs ou coordonnateurs ou tout autre employé, pour les pertes ou dommages causés à ses biens suite à des actes ou omissions commises en vertu de la présente entente. Chaque municipalité s'engage à aviser son assureur de cette renonciation;
- b) Les municipalités sont responsables, en vertu de la présente entente, de l'assurance, de la défense et de l'indemnisation en cas de responsabilité des dommages qui pourraient être causés à des tiers par la faute des inspecteurs, coordonnateur ou tout autre employé de la MRC lors d'un acte posé ou d'une omission commise en vertu de la présente entente. Les municipalités, s'engagent à désigner comme assurée additionnelle la MRC sur sa police d'assurance aux fins de la présente entente.

#### **ARTICLE 5 : ASSURANCES**

Conformément à l'article précédent, les municipalités s'engagent à prendre les assurances requises aux fins de la présente entente de façon à couvrir tous les actes ou omissions des inspecteurs, coordonnateurs ou tout autre employé de la MRC dans le cadre de la présente entente, et à cette fin, elles devront en aviser, sans délai, leur assureur et assumer toute prime ou accroissement de prime pouvant en résulter.

#### **ARTICLE 6 : MODE DE FONCTIONNEMENT ET DE RÉPARTITION DES COÛTS**

Chaque municipalité s'engage à payer le montant total qui lui aura été facturé, en fonction de l'utilisation des ressources mises à sa disposition. Pour l'année 2016, le tarif horaire est de 42 \$. Ce tarif peut être modifié par résolution du Conseil de la MRC de Montmagny au mois de novembre.

#### **ARTICLE 7 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les montants dus en vertu de l'article 6 par chacune des municipalités sont payables à la MRC dans les trente (30) jours de la mise à la poste d'une demande de paiement et seront facturés sur une base trimestrielle.

#### **ARTICLE 8 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Chaque année, la MRC dresse un projet de budget du service d'inspection intermunicipale pour le prochain exercice financier, lequel correspond à l'année du calendrier.

Le comité le transmet, pour consultation, aux municipalités parties à l'entente avant le 1<sup>er</sup> novembre. Il indique en même temps une estimation de la contribution financière de chaque municipalité pour le prochain exercice.

Les municipalités parties à l'entente ont jusqu'au 15 novembre pour faire connaître leur avis sur le projet de budget.

Par la suite, la MRC adopte le budget et le transmet aux municipalités parties à l'entente pour leur information.

#### **ARTICLE 9 : PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

S'il existe de l'actif ou du passif à la fin de l'entente, ils sont partagés par les municipalités au prorata de leur participation (cumulative aux coûts selon la formule de répartition prévue à l'article 6).

#### **ARTICLE 10 : DURÉE ET RENOUVELLEMENT**

La présente entente entre en vigueur dès la signature par les parties et se termine le 31 décembre 2016. Par la suite, elle se renouvelle automatiquement par période successive d'un an, à moins que l'une des parties à la présente n'informe, par courrier recommandé ou certifié, l'autre partie de son intention d'y mettre fin. Cet avis doit être donné au moins un mois avant l'expiration de la durée initiale et de toute période de renouvellement.

#### **ARTICLE 11 : ADHÉSION OU RETRAIT D'UNE MUNICIPALITÉ**

Toute autre municipalité désirant adhérer ou toute municipalité déjà partie à l'entente désirant se retirer de la présente entente peut le faire sous réserve des conditions suivantes:

- a) elle doit obtenir le consentement de toutes les parties à l'entente;
- b) elle accepte les conditions fixées pour adhérer à la présente entente que conviennent les parties.

#### **ARTICLE 12 : TARIFICATION À L'HEURE POUR LES MUNICIPALITÉS NON IMPLIQUÉES DANS L'ENTENTE**

a) Pour avoir le droit de profiter des services de l'inspecteur intermunicipal, le tarif horaire (comprenant toutes les dépenses) qui sera demandé à une municipalité non participante à la présente entente est fixé à CINQUANTE DOLLARS l'heure (50 \$/h). Ce tarif peut être modifié par résolution du Conseil de la MRC de Montmagny au mois de novembre.

b) L'inspecteur intermunicipal ne peut offrir ses services à aucune autre municipalité de la MRC de Montmagny non participante à la présente entente ni personnellement, ni par une autre entreprise, sans passer par la présente entente.

### **ARTICLE 13 : SURPLUS OU DÉFICIT**

Dans le cadre de la réalisation de la présente entente, s'il survient un surplus ou un déficit budgétaire à la fin d'une année, celui-ci sera imputé aux municipalités suivant les critères prévus à l'article 6 et utilisé pour répartir les coûts lors de l'année qui suit celle où le surplus ou le déficit aura été réalisé.

#### **11. Nouveau projet d'hébergements touristiques (micros-chalets);**

La municipalité a reçu une demande concernant l'aménagement d'hébergements touristiques (micros-chalets) sur quelques terrains du Domaine Beaugard pour des locations à court terme.

La phase 1 est la mise en place de 3 micro-chalets pour juillet 2016, suivi d'une phase 2 avec un ajout de 2 à 3 autres micro-chalets si tout va bien, pour l'été 2017.

M. Falardeau demande s'il serait possible d'avoir un congé de taxes municipales de 5 ans, afin de leur permettre de progresser plus sécuritairement dans le projet.

M. Falardeau aurait la possibilité d'étendre son projet jusqu'à 12 chalets éventuellement selon la demande et la rentabilité du projet.

-Les membres du conseil mentionnent qui leur reviendra ultérieurement à M. Falardeau avec leur décision et ce, pour regarder correctement le règlement.

M. Germain Couette, conseiller, donne avis de motion à l'effet que lors d'une réunion subséquente, le conseil municipal adoptera un règlement portant le #156-2016 décrétant un crédit de taxes pour une entreprise du secteur privé qui exploitera dans l'une des quinze rubriques répertoriée sous la Loi sur les compétences municipales aux articles 92.1, 92.2 et 92.3, soit le côté touristique de l'alinéa 15.

Avis de Motion  
pour Règlement  
#156-2016 après  
les sucres...

#### **12. L'accueil et l'intégration des nouveaux résidents;**

Ci-joint, le résumé d'une feuille transmis par Mme Joëlle Gendron, svp, bien la lire et on s'en reparle...

Les municipalités accueillent quelques nouveaux résidents à chaque année, mais beaucoup repartent après 1 ou 2 ans, voire après quelques mois seulement;

-Beaucoup de nouveaux résidents affirment avoir de la difficulté à s'intégrer et à créer des liens d'amitié dans la communauté;

-Les entreprises du territoire ont de la difficulté à recruter des travailleurs qualifiés et à les garder en emploi. Cela nuit à leur compétitivité et à leur développement.

#### **EXEMPLES D' ACTIONS**

-Inventaire des outils d'accueil existants: révision, mise à jour et bonification;

-Premier accueil : dès l'arrivée (en collaboration avec les entreprises)

-Parrainage : jumeler un citoyen volontaire selon le profil du nouvel arrivant;

-Sensibilisation au sein de la population;

-Visite terrain: les attraits et les services de la municipalité... Etc.

#### **DÉFIS DE LA MUNICIPALITÉ**

Attirer de nouveaux résidents, les accueillir et conserver un contact régulier avec eux pour faciliter leur intégration dans la communauté. PROBLÉMATIQUE LA CIBLE 15/30 : un objectif ambitieux, mais atteignable! Mise en oeuvre d'un comité d'accueil et d'intégration

#### **RÔLE DU COMITÉ :**

Le Comité d'accueil et d'intégration est chargé d'identifier, de recruter et d'appuyer les personnes de la communauté pour agir auprès d'un nouveau résident. Son objectif est d'assurer au nouveau résident une expérience positive d'accueil et d'intégration.

#### **DIFFICULTÉS :**

Quelles sont les difficultés qu'un nouveau résident pourra rencontrer dans sa nouvelle communauté? Dans son nouvel emploi?

-Difficultés d'ordre affectif dues à l'éloignement de sa famille

-Difficultés à se faire des amis, à être apprécié de ses collègues de travail

-Difficultés à interpréter les comportements sociaux locaux

-Conflits au travail

-Difficultés linguistiques et mal du pays

**OPPORTUNITÉ:** Les travailleurs qualifiés recrutés lors des missions d'embauche représentent des nouveaux résidents potentiels pour nos municipalités...

\*\*Alors, pensons s'y!!!

#### **-13. Pont couvert versus la piste de motoneige (céder le passage à l'auto en 1<sup>er</sup>, etc.);**

Des photos fut montrées... et il est décidé de mettre de chaque côté du pont un céder le

passage à l'auto mais aussi, de mentionner que c'est seulement une voiture par une...

#### **14. Vente pour non-paiement de taxes – 9 juin 2016;**

Comme déjà expliqué, il y a environ 10 ententes qui ont été signées avant l'envoi de lettres enregistrées. Quinze lettres enregistrées ont parties et il en reste quelques 'uns à répondre. Alors, restez à l'affût de vos courriels, puisque d'ici le 17 mars, je vous reviens si jamais il y en a qui n'ont pas répondu par le paiement ou par une entente.

#### **15. Dates à retenir (Les Internationaux de traîneaux à chien du Canada 11<sup>ème</sup> édition = 12&13Mars à St-Just :**

##### Bureau mun. fermé :

- Vendredi le 11 Mars 2016 (Rendez-vous personnelle);
- Vendredi le 18 Mars 2016 (Formation facebook à la MRC avec M. Gaston Roy)
- Vendredi de Pâques le 25 mars 2016;

##### Mars 2016 :

- Recyclage : 10 et 24 Mars 2016
- Vidange : 1, 15 et 29 Mars 2016

##### À la salle du conseil :

- La catéchèse le mardi 8, 15, 22 et 29 Mars de 18h30 à 19h30.
- 11 Mars 2016 à 19h: Rencontre du Festival.

##### À la salle communautaire de l'école :

- Cuisine Collective le mardi 22 Mars de 8h à 12h;
- Assemblée des Bénévoles à Cœur ouvert le mardi 22 Mars en pm...
- L'Âge D'Or les mardis 1, 8, 15, 22 et 29 Mars à 19h;
- Les cartes de la Fabrique les vendredis 4,11,18 et 25 Mars 2016;
- Mercredi le 30 Mars de 15h à 16h30 atelier de cuisine avec les jeunes du primaire
- Les messes du jeudis soir à 19h : 3, 10, 17, 24 et 31 Mars à 19h;
- Les messes du dimanche le 6 et 20 Mars 2016 à 9h00am ;
- Le dîner des Bénévoles le mercredi 16 Mars dès 11h30
- Les Affiliées dès 19h le mercredi 9 Mars 2016.

##### À la caserne incendie :

- Pratique incendie le dimanche 6 Mars dès 8h00am;

##### Au gymnase :

- Volleyball le lundi 7, 14, 21 et 28 Mars 2016;

##### Suite : Au gymnase :

- Dernier cour de Zumba le mercredi 2 Mars et par la suite à la fois si les sucres sont pas commencés...10\$/fois
- Badminton les vendredis 4,11,18 et 25 Mars 2016;

##### Ancienne caserne incendie :

- La joujouthèque (avec l'annonce du linge...(Friperie)) Le jeudi 3 Mars...18h à ...?

##### Chalet des loisirs :

- Horaire de la patinoire

\*\*Peut avoir des changements à l'horaire pour des activités spéciales ou des parties de hockey. \*\*

À ouvrir comme l'horaire du samedi et dimanche lors des congés pédagogiques (peut-être le 18) le 25 et 28 mars, le 8 avril ainsi que durant la semaine de relâche du 29 février au 7 mars inclusivement).

et l'horaire des games de hockey, j'te les avais envoyé... Sinon, parles avec Mélanie Proulx... :

\*\* Salle de conditionnement Physique ouverte sur demande...(418) 223-3122 ou (418) 223-3305;

#### **16. Affaires Nouvelles :**

**-16A- Changement de date de la prochaine rencontre du conseil;** QUE l'article 148 du code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des rencontres;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par M. Alain Couette et résolu à l'unanimité par les autres conseillers présents lors de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2015 :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour l'année 2016, qui se tiendront à tous les premiers lundis du mois de l'année à part en janvier à cause des congés des fêtes et l'exception faite ci- bas en août (à cause des congés de la DG) et septembre à cause du congé férié de la fête du travail et ce, à la salle du conseil à côté du bureau municipale au 21, Route des Chutes, et débuteront à 19h30 pour les citoyens aux dates suivantes :

- Les lundis 11 janvier 16, 1 février 16, 7 mars 16;
- Le mardi 5 avril 2016 à cause du lundi de Pâques;

- Les lundis 2 mai 16, 6 juin 16, 4 juillet 16;
- Le mercredi 10 Août 2016 à cause des deux semaines de congés de la DG;
- Le mardi 6 septembre 16 à cause de la fête du travail;
- Les lundis 3 octobre 16, 7 novembre 16 et 5 décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Christine Paré et résolu à l'unanimité par les autres conseillers présents lors de la séance ordinaire du lundi 7 Mars 2016:

2016-03-07/40

QUE la séance d'avril change de date à cause d'une erreur d'attention au calendrier 2016. Elle sera au 21, Route des Chutes, et débutera à 19h30 pour les citoyens à la date suivante:

- Le lundi 4 Avril 2016.

#### **17. Levée de l'assemblée**

2016-03-07/42

Il est proposé par M. Bruno Couette et résolu à l'unanimité par tout le reste des conseillers présents que la séance soit levée à vingt-deux heures quinze minutes.

M. Louis Lachance, maire

Mme Bianca Deschênes, DG et Secr-Trésorière